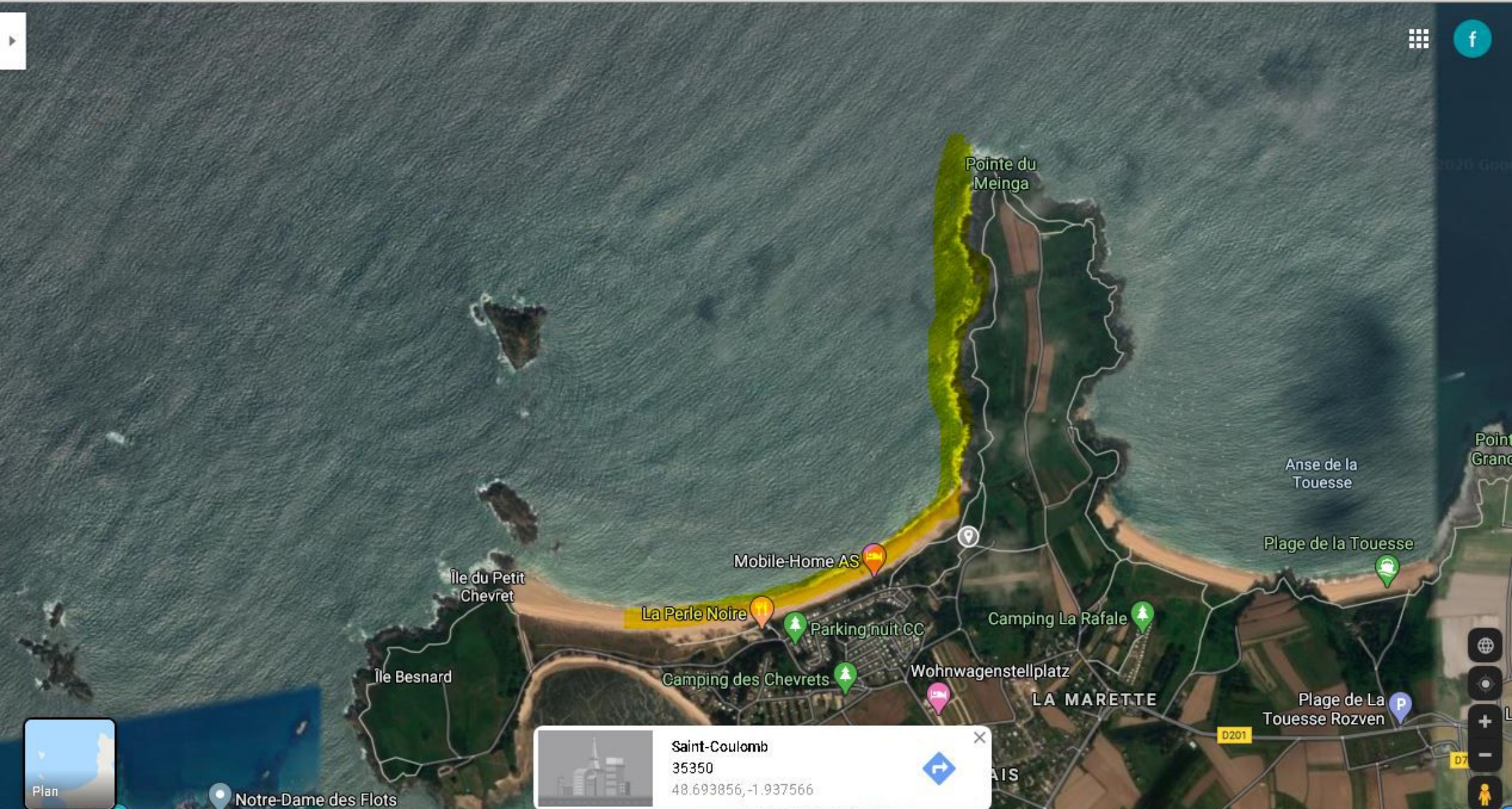


Ci-joints deux fichiers indiquant les coordonnées exactes de chacun de ces sites, le plan de vol strict qui y est suivi par tous nos pilotes (vol de pente exclusivement le long du relief constitué par les falaises) ainsi que l'altitude maximale que nous pouvons y atteindre.

Concernant cette dernière et afin d'être bien précis, elle est de 60m pour St-Jacut/Le Rougeret seulement les très bons jours (une à deux fois par an, en conditions aérologiques spécifiques), 30 à 40m le reste du temps. Pour ce qui est du site de St Coulomb/La Guimorais, l'altitude maximale de nos pilotes y est de 100m par conditions exceptionnelles (cinq à six fois par an, en conditions aérologiques très favorables), 50 à 60m le reste de l'année.

En espérant que ces éléments vous auront aidé et que ce protocole pourra répondre aux besoins très spécifiques de nos pilotes (dans le cas contraire, une simple autorisation de vol à une altitude max de 50m nous conviendrait déjà amplement).

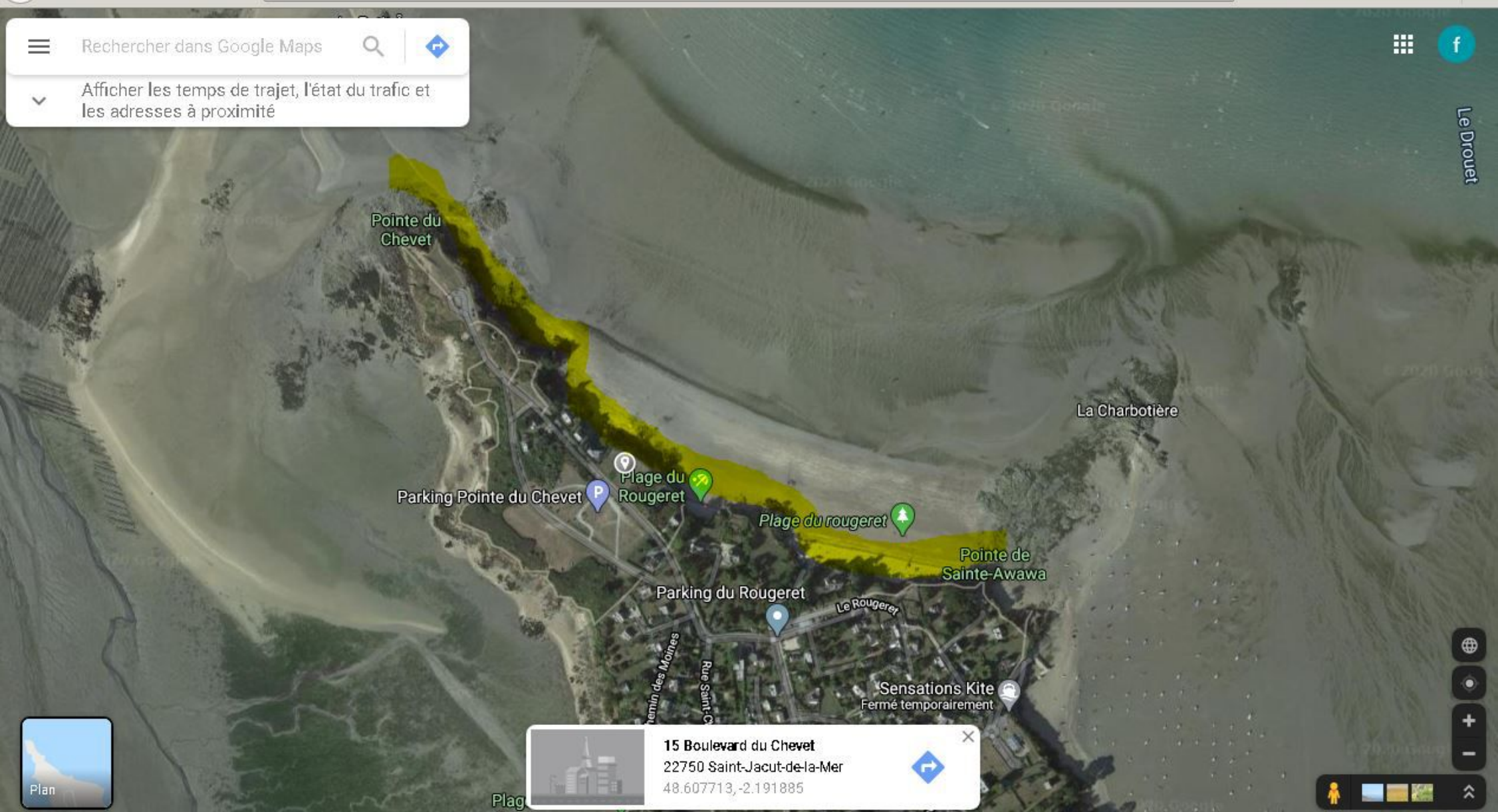


Saint-Coulomb
 35350
 48.693856, -1.937566



Rechercher dans Google Maps

Afficher les temps de trajet, l'état du trafic et les adresses à proximité



15 Boulevard du Chevet
22750 Saint-Jacut-de-la-Mer
48.607713, -2.191885